

CLEA

Attendus d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle.

DRAC des Pays de la Loire

Cadre général

Les contrats locaux ou territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CLEA / CTEA) sont des dispositifs contractuels du Ministère de la Culture et de la Communication d'une durée de trois ans renouvelable, visant la mise en place et/ou le renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle.

L'objectif des CLEA est de permettre aux enfants et aux jeunes des territoires concernés de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà des enfants et des jeunes, ils peuvent toucher l'ensemble de la population locale dans le cadre « d'une éducation artistique tout au long de la vie ».

Ces contrats sont également des leviers structurants de développement culturel sur les territoires concernés.

Objectifs

Le CLEA doit permettre aux enfants et aux jeunes (et à la population locale) de :

- 1) fréquenter des œuvres, des artistes et des structures culturelles ;
- 2) se livrer à une pratique artistique ;
- 3) s'appropriier les œuvres, les ressources, et les structures culturelles de leur territoire.

Il s'agit donc d'élargir, voire de généraliser l'éducation artistique et culturelle sur le territoire ciblé, en veillant notamment à

- la cohérence entre les diverses propositions existantes ;
- la continuité des propositions faites dans le temps de vie de l'enfant et du jeune, à la fois dans la durée et dans l'espace (entre les différents temps scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- l'équité (territoriale et entre les publics touchés) ;
- la diversité (des champs esthétiques traversés).

Les moyens

- **Fédérer l'existant ou les dispositifs mobilisables** : fédérer et mutualiser des énergies, des moyens, des programmes et des dispositifs disponibles émanant d'institutions publiques¹ ou d'acteurs de terrain afin d'élargir voire de généraliser à tous les jeunes l'offre en matière d'éducation artistique et culturelle. Le contrat veillera ainsi à être articulé aux autres contrats existants dans le champ éducatif ou culturel (PEL, PEDT, contrat territoire lecture...)
- **Construire un projet nouveau, commun et partagé** qui :
 - * vise la mise en synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire.
 - * défend une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines

¹DRAC, DDCS, Rectorat / DASEN, DRAAF, politique de la ville, collectivités territoriales..

artistiques². Les CLEA peuvent également se saisir de la question de l'éducation aux médias et au numérique.

* s'appuie sur un diagnostic du territoire cible (contexte géographique, socio-économique, démographique, aménagement culturel etc) et définit des axes à privilégier en partant de ce dernier.

Pour atteindre les objectifs précédemment cités, **trois axes** sont privilégiés :

- a. la formation en direction des professionnels de la culture, de l'éducation, du champ social.
- b. une présence artistique forte et durable, notamment sous forme d'aide aux résidences d'artistes ou de professionnels de la culture.
- c. l'innovation en matière de facilitation d'accès à la culture et aux médias. Ces innovations peuvent porter sur les modes de communication et d'information, les modes de sensibilisation, les modes de transports, la prise en compte des pratiques des jeunes et du numérique, etc.

Eléments pratiques

Le CLEA est un contrat de 3 ans renouvelable signé a minima entre la collectivité demandeuse, la DRAC et l'Education nationale (DASEN). Mais les signataires peuvent être plus nombreux, selon le degré de partenariat développé lors de la phase de concertation : Conseil régional, Conseil départemental, autres services de l'Etat, fondations, etc.

A l'issue du temps contractualisé, la collectivité territoriale demandeuse s'engage à poursuivre son effort en faveur d'une harmonisation et d'une extension de l'EAC. Les autres partenaires s'engagent à poursuivre une politique de mobilisation des différents dispositifs dont ils assurent la responsabilité et le suivi.

² par une rotation des champs artistiques sur les différentes années du CLEA, ou par des résidences croisées dans un esprit pluridisciplinaire.